

## Index Egalité hommes / Femmes 2022

**Note obtenue au 1<sup>er</sup> mars 2022 : 75/100**

Dès lors que la note globale obtenue à l'index de l'égalité est inférieure à 85 (et non plus 75), l'entreprise doit fixer des objectifs de progression "pour chaque indicateur [...] pour lequel la note maximale n'a pas été atteinte".

### OBJECTIFS DE PROGRESSION A PARTIR DE Septembre 2022

Indicateur concerné	Objectif de progression	Indicateurs chiffrés
<b>1- écart de rémunération (en %)</b>	Réduire l'écart pondéré dans les indicateurs de rémunération entre les hommes et les femmes cadres (en faveur des femmes)	écart de rémunération entre les hommes et les femmes égal à zéro et garantir l'égalité des salaires à l'embauche sur le même poste
<b>4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations</b>	Faire évoluer les femmes en matière de rémunération pour les femmes membres de l'équipe d'encadrement.	Obtenir au moins 2 évolutions de femmes. Donner la priorité aux femmes à compétences et salaires équivalents.

Publication sur site internet : [www.velpeau.fr](http://www.velpeau.fr)

Les mesures de correction envisagées ou déjà mises en œuvre, les objectifs de progression de chacun des indicateurs et les modalités de publication doivent être transmis au CSE (comité social et économique) via la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) ainsi qu'à l'administration via le site dédié de télédéclaration habituel [index-egapro.travail.gouv.fr](http://index-egapro.travail.gouv.fr)

# Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de remuneration (en %)	1	10,5	25	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	1,7	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	1	0	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>75</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>75</b>		<b>100</b>

A Remiremont le 05/07/2022

Pour la Direction,

Henri SIMON



Pour les représentants du personnel, non mandatés,

Florence BONTE



Amélie NERVET



Marielle PETITJEAN



Florianne TRINCHINI



Service RH – Juin 2022